

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TASSIN LA DEMI-LUNE

Séance du mercredi 22 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux du mois d'avril à dix-neuf heures se sont réunis en salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Tassin la Demi-Lune, les membres du Conseil municipal de la Ville de Tassin la Demi-Lune, sous la présidence de M. Pascal CHARMOT, Maire de Tassin la Demi-Lune.

Date de la convocation : 16 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :	35
Nombre de votants :	35

Nombre de conseillers présents : 32

ABRAN BONIN Emmanuelle, BARNAY COTTIN Fabienne, BERGERET Pierre, BLANCHIN Jacques, BLOMART Alix, BOUVIER Ghislaine, CADILLAT Michel, CHARMOT Pascal, COLIN Claire, DAVID Marc, De COLLE Delphine, De FOUGEROUX Guillaume, DESMAZEAU Audrey, FAVRE Olivier, FERRAND Benoit, GARCIN Patrice, GAUTIER Eric, GUILLARME Armelle, HACHANI Yohann, JANNIN Pierrick, LAURENT Bérengère, MARGOTTON Stanislas, MERESSE Philippe, NICOLAS Carole, OUIILLON Michel, PASCAL Héloïse, REMOND Corentin, SCHUTZ Claire, SUBRA DE SALAFA Claire, TERRET Élise, WALGENWITZ Anne, ZAGATA Margaux, Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers excusés avec pouvoir : 3

FILLON Vincent donne pouvoir à SUBRA DE SALAFA Claire, GUYON Loïc donne pouvoir à DESMAZEAU Audrey, RICHARD Thibault donne pouvoir à ABRAN-BONIN Emmanuelle

Nombre de conseillers absent(s) sans pouvoir : 0

Le secrétariat a été assuré par : LAURENT Bérengère

Objet : Budget primitif 2026 – Budget principal de la Ville

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-41 et L.2311-1-1 à L.2343-1 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2026-18 du 1^{er} avril 2026 actant la tenue du débat d'orientations budgétaires ;

Vu l'exposé en séance du projet de budget primitif 2026 du budget principal de la Ville (et de ses annexes) ;

Considérant que le projet de budget primitif 2026 du budget principal est équilibré comme suit :

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20260422-D2026-28-DE
Date de réception préfecture : 23/04/2026

	BP 2025	BP 2026
FONCTIONNEMENT	21 014 900 €	22 827 069 €
<i>dont dépenses réelles de fonctionnement</i>	<i>18 530 272 €</i>	<i>19 963 398 €</i>
INVESTISSEMENT	7 573 289 €	5 032 665 €
TOTAL	28 588 189 €	27 859 734 €

Considérant que ce projet de budget primitif 2026 est soumis au vote par nature et fait l'objet d'une présentation fonctionnelle ;

Compte-tenu des observations ;

Le Conseil Municipal :

- 1) **ADOPTÉ** le budget primitif 2026 du budget principal de la Ville, par chapitre tel que proposé par Monsieur le Maire dans le rapport de présentation, les annexes financières et les documents comptables ;
- 2) **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré par :

- **26 voix POUR**
- **6 voix CONTRE (E. ABRAN-BONIN, B. FERRAND, P. GARCIN, Y. HACHANI, C. NICOLAS, T. RICHARD)**

Fait et délibéré en séance le : 22 avril 2026

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le :
- Mise en ligne sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune le :

Pascal CHARMOT
Maire de Tassin la Demi-Lune

Bérengère LAURENT
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Accusé de réception en préfecture 069-216902445-20260422-D2026-28-DE Date de réception préfecture : 23/04/2026
--